

DOSSIER : N° DP 049 201 26 00006

Déposé le : **26/01/2026**

Dépôt affiché le : **26/01/2026**

Complété le : **26/01/2026**

Demandeur : **HABINNOVA SASU**

Propriétaire : BOITEAU Jean-Michel

Sur un terrain sis à : 1 Rue d'Anjou à LA MENITRE
(49250)

Références cadastrales : **201 B 828**

HABINNOVA SASU

M. OUAZANAN Yossef

4 AVENUE LAURENT-CELY

92600 ASNIERES SUR SEINE

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE Maire au nom de la commune**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de la SASU HABINNOVA représentée par M. OUAZANAN Yossef enregistrée sous le numéro DP 049 201 26 00006 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 26/03/2026.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A LA MENITRE, le 17/04/2026

**L' Adjoint délégué à l'urbanisme,
Yves JEULAND**



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.